

LE VISAGE IRRADIÉ DE MOÏSE ET LE VISAGE TRANSFIGURÉ DU CHRÉTIEN

Une lecture de 2 Co 3, 1 – 4, 6

† **Bernard Renaud**

D'une certaine manière, l'apôtre Paul poursuit la méditation de Lc 9, 28-36 qui perçoit dans le visage irradié de Moïse (Ex 34, 29-37) une annonce prophétique du visage transfiguré de Jésus¹. Selon lui, cette transfiguration du visage du Christ se prolonge dans celui du chrétien (voir 2 Co 3, 2-4, 6). Comme Luc, l'apôtre fait appel à Ex 34, 29-37 pour éclairer cette illumination du chrétien. À nos esprits occidentaux, le parcours apparaît quelque peu sinueux et déroutant, car Paul argumente à la manière des rabbis de son temps, en engageant un commentaire midrashique : il commente l'épisode en fonction d'une réalité nouvelle qui n'est rien d'autre que la révélation du mystère de Jésus.

Ministres d'une alliance nouvelle (2 Co 3, 1-6)

L'apôtre est alors engagé dans une controverse avec les « judaïsants », ou plutôt avec des cercles qui leur sont apparentés, des juifs convertis au christianisme qui veulent imposer aux païens devenus chrétiens les règles et les coutumes judaïques de leur temps. Selon eux, on ne pouvait devenir chrétien sans devenir juif. Paul s'oppose à cette théorie de façon frontale, car elle rendait difficile, voire

1. Voir sur cette présentation, « Le visage irradié de Moïse et le visage transfiguré de Jésus », *Liturgie* 176 (2017), p. 5-28.

impossible la conversion des païens attirés par la prédication chrétienne. Plus profondément, de telles pratiques mettaient en question la foi au Christ unique Sauveur².

Plus précisément, il semble que 2 Co 3, 1-3 fasse allusion à des prédictateurs itinérants venus à Corinthe pour imposer leurs thèses et troubler la sérénité de la communauté chrétienne récemment fondée par l'apôtre. Ils somment ce dernier de montrer ses lettres de créance, qui l'autoriseraient à prêcher la doctrine qu'il professait et qui commande son œuvre d'évangélisation. Bref, ils mettent en question son autorité apostolique.

Avec quelque vivacité, Paul réplique que sa véritable lettre de recommandation, c'est la jeune communauté florissante des chrétiens de Corinthe qui est la preuve vivante de la vérité de sa doctrine, de sa pratique d'évangélisation (v. 2-3) et de la présence active de l'Esprit. Pour le prouver, il fait appel aux prophéties de Jérémie et d'Ézéchiel concernant l'alliance nouvelle. Par cette déclaration, l'apôtre actualise le célèbre oracle de Jérémie : « Voici venir des jours où je conclurai avec la maison d'Israël [...] une alliance nouvelle [...]. Je mettrai ma loi au plus profond d'eux-mêmes ; je l'écrirai, sur leur cœur » (Jr 31, 31-34). Citons encore Ez 36, 26-28 : « Je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau. J'ôterai de votre chair le cœur de pierre, je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai en vous mon esprit... ». Ces promesses se sont réalisées dans l'existence même de la jeune communauté de Corinthe : « De toute évidence, vous

2. À la décharge de ces judaïsants, il convient de rappeler que les premiers chrétiens étaient tous juifs ; comme le montre le livre des Actes des Apôtres, ils continuaient à se rendre à la synagogue et au temple ; ils participaient à la liturgie juive. Pour eux, l'Israël nouveau avait ses racines dans l'ancien. Les problèmes commencent quand des païens se convertissent à l'Évangile de Jésus. Les juifs ont du mal à admettre que des païens convertis puissent entrer dans l'Église sans adopter leurs propres pratiques. Un vif débat s'engage alors qui sera tranché par ce qu'il est convenu d'appeler « l'assemblée de Jérusalem » (voir Ac 15). Celle-ci valide les perspectives pauliniennes. Mais tous ne sont pas convaincus et continuent à vouloir imposer leurs thèses.

êtes cette lettre du Christ, produite par notre ministère, écrite non pas avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non pas, comme la loi, sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur vos cœurs » (2 Co 3, 3).

Et de préciser : cette capacité « vient de Dieu qui nous a rendus capables d'être les ministres d'une alliance nouvelle, fondée non sur la lettre mais dans l'Esprit » (2 Co 3, 6). Tout le développement qui suit traite du ministère de cette alliance nouvelle. On relèvera déjà ici une discrète allusion à Ex 34, 29 où il est dit que « Moïse avait en main les deux tables du témoignage », c'est-à-dire de la loi, « écrite sur des tables de pierre ». Déjà s'esquisse l'opposition entre la loi de Moïse écrite sur la pierre et la loi de l'alliance nouvelle inscrite dans le cœur. La première, « la lettre », tue, car elle donne certes la connaissance du péché mais non la capacité de l'enlever, et de ce fait elle conduit à la mort ; la seconde « donne la vie », car c'est celle de l'Esprit « qui donne la vie » (2 Co 3, 6b). Le ministre de l'alliance nouvelle est le guide qui montre le chemin, mais surtout, en écrivant grâce à l'Esprit cette loi sur les cœurs, il les fait vivre. « La loi de l'Esprit qui donne la vie en Jésus Christ t'a libéré de la loi du péché et de la mort » (Rm 8, 2).

Cette opposition entre la loi écrite sur la pierre et la loi écrite sur le cœur par l'Esprit semble dévaloriser l'ancienne alliance. C'est sans doute pour cette raison que l'apôtre éprouve le besoin d'argumenter et aussi de nuancer son propos, ce qu'il fait dans les développements qui suivent (2 Co 3, 7-4, 6). Le présent exposé n'a pas la prétention de livrer un commentaire exhaustif de l'argumentation paulinienne. Mais, comme tout au long de son exposé, Paul fait appel à Ex 34, 29-37, nous nous proposons de mettre au jour son interprétation personnelle de cet épisode.

Le ministère de la loi ancienne et le ministère de l'alliance nouvelle (2 Co 3, 7-11)

Dans cette section, l'apôtre s'intéresse « au *ministère* de la loi ancienne, gravée sur les tables de pierre » (v. 7). Moïse en est le représentant le plus autorisé ; lors de sa descente de la montagne du Sinaï, ne tient-il pas en mains « les deux tables du témoignage », c'est-à-dire les deux tables du décalogue (Ex 34, 29) ? Malgré cette intervention éblouissante, l'apôtre a l'audace de qualifier ce ministère de « ministère de mort ». Une telle affirmation, qui renvoie à l'affirmation de 2 Co 3, 6 : « La lettre tue », ne pouvait manquer de choquer les croyants juifs, en particulier les judaïsants, qui mettaient la loi au centre de leur représentation religieuse, et l'épisode de Ex 34, 29-34 n'était-elle pas la démonstration la plus claire de la valeur suprême de cette Loi ? En réalité, ce n'est pas la loi en tant que telle qui donne la mort. Ne promettait-elle pas la prospérité et la vie, comme le formule, par exemple, le quatrième commandement du décalogue : « Honore ton père et ta mère afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu » (Ex 20, 12) ? Prospérité et vie sont liées ici à l'accomplissement de la Loi. Or cette loi, qui s'impose comme de l'extérieur à l'homme – n'est-elle pas gravée sur la pierre ? –, cette loi donc trace le chemin mais ne donne pas la force nécessaire pour son accomplissement ; par le fait même, elle est impuissante à donner ce qu'elle promet : la vie. Vue sous cet angle, elle n'est donc pas mauvaise en elle-même, mais c'est parce qu'elle est extérieure à l'homme qu'elle tue.

La preuve en est que Paul lui-même doit reconnaître qu'à travers le visage irradié de Moïse se manifeste la gloire de la loi (v. 7b). Il précise même que cette gloire est telle que les Israélites ne pouvaient la supporter. Aussi, Moïse, pour neutraliser cette peur, doit mettre un voile sur son visage (2 Co 3, 7b). De la sorte, la gloire est réservée au seul Moïse, mais les Israélites pouvaient la pressentir sans la

voir, ils prenaient conscience que derrière ce voile il y avait une splendeur jaillie de la divinité. Comme la nuée cache la lumière tout en la laissant deviner à ses franges, ainsi le voile de Moïse laissait deviner cette gloire lumineuse. Précisons que Moïse rayonne la gloire divine parce qu'il est « l'homme de la parole », parce qu'il tient en main « les tables de la loi », appelée ici « Témoignage ».

En réalité, Paul ne cherche en aucune façon à dévaloriser la loi ancienne mais à souligner son infériorité et à promouvoir la loi nouvelle. Il est à noter que le terme « gloire » revient dix fois dans le développement de 2 Co 3, 1-4, 6 où il qualifie aussi bien l'ancienne que la nouvelle alliance. On sait que la Gloire signifie la manifestation du Dieu d'Israël. Il y a donc bien une présence mystérieuse de Dieu dans la proclamation de cette loi³, mais celle de la Loi Nouvelle l'emporte sur l'ancienne. L'apôtre procède ici à l'aide d'un argument a fortiori : si la loi de l'ancienne alliance rayonnait déjà d'une telle gloire, à combien plus forte raison la gloire de l'alliance nouvelle l'emporte-t-elle sur l'ancienne : « Le ministère qui entraînait la condamnation, celui de la Loi, était déjà rayonnant de gloire ; combien plus grande sera la gloire qui fait de nous des justes. Non vraiment, ce qui, dans une certaine mesure, a été glorieux ne l'est plus, parce qu'il y a maintenant une gloire incomparable » (v. 9-10). Ici Paul esquisse une argumentation : « Si, en effet, ce qui était *passager* a connu un moment de gloire, combien plus ce qui *demeure* restera-t-il dans la gloire » (3, 11). La loi ancienne, et avec elle son ministère, n'a plus de valeur. Le durable, le permanent, l'alliance nouvelle, s'oppose à l'éphémère, l'alliance ancienne. Ici, l'apôtre exploite librement le texte de l'Exode : « Nous ne sommes pas comme Moïse qui mettait un voile sur son visage, pour empêcher les fils d'Israël de voir

3. Sur la signification de la Gloire, voir l'article « Le visage irradié de Moïse et le visage transfiguré de Jésus », *Liturgie* 176, p. 11s.

la fin de ce rayonnement passager » (2 Co 3, 13)⁴, ce qu'en réalité le texte littéral d'Ex 34, 29-37 ne dit pas. Paul procède ici à la manière des rabbis de son époque en engageant une lecture midrashique de ce passage biblique.

Au passage, on notera, au v. 6, un glissement de sens du terme « lettre », où il ne signifie plus le document écrit (en grec *épistolè*) qui faisait autorité comme en 2 Co 3, 1-3. L'insistance porte maintenant sur le fait qu'il est écrit avec les lettres (en grec *grammata*) de l'alphabet. L'apôtre glisse ainsi de la lettre de recommandation à la Loi de Moïse écrite sur les tables de pierre, qu'il oppose à la loi nouvelle écrite sur le cœur.

Lire l'Ancien Testament dans l'Esprit de Jésus (2 Co 3, 12-18)

Paul n'en reste pas aux grands principes théologiques mais, à partir du v. 12, il en tire des conclusions pratiques : « c'est avec assurance que nous nous comportons » ; le « nous » implique l'apôtre mais aussi les membres de la communauté de Corinthe. Le terme de *parrésia*, « assurance », ne signifie pas seulement une certitude intérieure, celle-ci doit se traduire extérieurement, en particulier dans le ministère de la parole proclamée à la face du monde, ministère confié au serviteur de l'alliance nouvelle. À cet égard, lors de la première persécution, le livre des Actes conclut la méditation de l'événement qui engage la jeune communauté chrétienne par une prière fort éclairante : « Et maintenant, Seigneur, sois attentif à leurs menaces et accorde à tes serviteurs de dire ta parole avec une totale assurance » (Ac 4, 29). À la source de cette assurance, il y a l'Esprit : « À la fin de leur prière [...], ils furent tous remplis du Saint-Esprit et disaient la parole avec

4. Sur la signification et la portée du voile dans le texte hébreu, voir *Liturgie* 176, p. 10-11.

assurance » (Ac 4, 31)⁵. À la différence de Moïse, l'apôtre du Christ doit s'avancer à visage découvert en toute franchise, sans feinte ni ruse. « Il ne peut cacher ni tenir secret quoi que ce soit, parce que son message est destiné à tous⁶. »

Ce comportement des fidèles de l'alliance nouvelle se distancie donc de celui des fidèles de l'alliance ancienne (v. 13). Or, nous l'avons déjà relevé, Paul interprète de façon très libre la présence du voile sur le visage de Moïse. Pour l'apôtre, ce voile ne sert plus à masquer le rayonnement insoutenable qui se dégageait de ce visage, il sert à cacher la fin de ce rayonnement. Autrement dit, il empêche la communication directe et permanente avec Dieu par la médiation de Moïse. L'apôtre en tire une conséquence pour la lecture juive de la loi : rappelons d'abord que la gloire qui rayonnait était liée au ministère de la Parole⁷. Il s'ensuit que les fils d'Israël, qui ne pouvaient pas contempler le visage de Moïse, ne pouvaient pas non plus déchiffrer clairement la parole, « les tables du témoignage » qu'il tenait dans ses mains (Ex 34, 29). Le voile sur le visage de Moïse les empêchait d'entrer dans le mystère de cette parole ; ils ne pouvaient donc pas lire la « loi de Moïse » dans toute sa force et sa vérité. L'apôtre ajoute que cette loi avait une durée limitée, elle aura une fin. Peut-être y a-t-il ici un jeu de mots sur le terme *télos* qui signifie à la fois « fin » et « but ». Dans ce cas, la loi ancienne dont le décalogue était le cœur orientait au-delà d'elle-même : elle annonçait de façon voilée la loi nouvelle.

Quo qu'il en soit, ce même aveuglement se poursuit au temps de Paul : « Le même voile demeure quand on lit l'Ancienne Alliance » (v. 14). Mais, ici, la perspective

5. Sur le sens complexe de ce terme *parrèsia*, voir B. RENAUD, « Aux sources de la prière liturgique », *Liturgie* 152 (2011), p. 50-52.

6. L. ALONSO-SCHÖKEL et G. GUTIEREZ, *La mission de Moïse. Méditations bibliques*, Desclée, Paris, 1992, p. 122.

7. Voir *Liturgie* 176, p. 12-14.

s'élargit : il ne s'agit plus seulement du décalogue (« les tables du Témoignage » comme en Ex 34, 29), ni même seulement de la Loi (la Torah) qui englobe les cinq premiers livres de la Bible, ce que nous appelons le Pentateuque, mais de « toute l'Ancienne Alliance ». Comme ici, il s'agit de lecture, traduisons plutôt « l'Ancien Testament ». Ainsi, « Moïse porte la responsabilité de l'Ancien Testament et non pas seulement des livres qui lui sont attribués⁸ ». Rappelons qu'à l'époque de l'Apôtre, l'Ancien Testament représente les seuls livres reconnus comme Écriture sacrée ; le corpus du Nouveau Testament est en pleine gestation. « Aujourd'hui encore, poursuit l'apôtre, quand les fils d'Israël lisent les livres de Moïse (littéralement : chaque fois qu'est lu Moïse), un voile couvre leur cœur ». L'apôtre parle des juifs en général, mais sans doute pense-t-il plus particulièrement aux chrétiens judaïsants, ses adversaires, sans doute évoqués aux v. 1-3 du présent chapitre. Ce voile les empêche de percevoir les richesses, la plénitude de cet Ancien Testament.

Comment dès lors atteindre cette plénitude ? Paul nous livre la manière fructueuse d'aborder l'Ancien Testament : « C'est dans le Christ que le voile disparaît... Quand on se convertit au Seigneur, le voile est enlevé » (v. 14-16). Déjà, selon Ex 34, 34, « quand Moïse se rendait devant le Seigneur, il enlevait son voile pour parler avec lui jusqu'à ce qu'il soit sorti ». Maintenant, quand on se présente devant le Seigneur, c'est-à-dire « quand on se convertit au Seigneur (littéralement : lorsqu'on se tourne vers le Seigneur), le voile est enlevé » et l'on a directement accès à Dieu. Pour Paul, le Seigneur désigne Jésus Christ et c'est par lui que l'on rencontre le Dieu vivant et en conséquence, c'est à partir de sa personne, à partir de sa vie, de son itinéraire humain tel qu'il nous est rapporté dans les évangiles, que l'on a accès à l'authentique lecture de l'Ancien Testament. La clé de cette

8. M. CARREZ, dans P. DE SURGY – M. CARREZ, *Les épîtres de Paul. Tome I, Corinthiens*, Bayard / Centurion, Paris, 1996, p. 159.

lecture est essentiellement christologique. Le voile couvrait et couvre encore les yeux des Israélites ; par la conversion du « cœur », « le voile tombe » et surgit alors toute la signification profonde de l'Ancien Testament. Origène commente : « L'Ancien Testament était ancien mais, par suite de la transfiguration et de la glorification, il est devenu évangile. »

Dans le développement, surgit alors une phrase inattendue, voire énigmatique : « Or, le Seigneur, c'est l'Esprit ». Cette formulation a donné lieu à de multiples interprétations. Il semble qu'il faille la comprendre à partir du contexte : Moïse est lié à la « lettre » de la Loi ; à l'opposé, le « Seigneur », c'est-à-dire le Christ, est, lui, lié à l'esprit de cette loi. Mais il y a comme un jeu de mot sur ce dernier terme : de l'esprit opposé à la lettre on passe à l'Esprit Saint. Celui-ci joue un rôle actif dans le déchiffrement de l'Ancien Testament et lui aussi contribue à en donner le véritable sens. Le Seigneur Jésus et l'Esprit Saint sont conjointement actifs. L'action du Christ et l'action de l'Esprit sont étroitement liées, comme l'exprime clairement la conclusion de ce petit développement des v. 17-18 : « par l'action du Seigneur qui est Esprit ». Les deux formulations sont d'ailleurs en situation d'inclusion. Résumons-nous : « Il faut le vent de l'Esprit du Christ [...] pour que le voile s'envole, que la révélation parvienne à son parfait dévoilement⁹. »

Par-là, le croyant accède à la totale liberté : « Le Seigneur, c'est l'Esprit, et là où est présent l'Esprit du Seigneur, là est la liberté » (v. 17). L'Esprit est garant de la liberté. L'épître aux Romains l'exprime clairement : « La loi de l'Esprit qui donne la vie dans le Christ Jésus t'a libéré du péché et de la mort » (Rm 8, 2). Ce message rejoue celui de Ga 5, 1s. : « C'est pour que nous soyons libres que le Seigneur nous a libérés ». La suite du texte traite précisément de la liberté du chrétien face à une pratique de la Loi contenue dans l'Écriture, à savoir la

9. M. QUESNEL dans *Le Nouveau Testament commenté*, C. FOCANT et D. MARGUERAT (dir.), Bayard / Labor et Fides, 2012, p. 782.

circoncision. D'ailleurs, plus haut dans cette seconde lettre aux Corinthiens, l'apôtre ne l'avait-il pas déjà déclaré : « La lettre tue, mais l'Esprit vivifie » (2 Co 3, 6). Nous ne sommes donc plus esclaves de la lettre de la loi, l'Esprit nous rend à la liberté de son interprétation, comme Jésus l'a pratiquée tout au long de son évangile. L'Esprit, l'Esprit de Jésus, nous établit dans une relation nouvelle face à l'Écriture. Pour autant, nous ne tombons pas dans le libertinage, car l'obéissance à l'Esprit est en réalité plus exigeante que l'obéissance à la loi. Mais l'Esprit donne en même temps la force d'accomplir la Loi réinterprétée de façon nouvelle par Jésus.

Le v. 18 sert de conclusion à tout le développement : « Nous tous qui n'avons pas de voile sur le visage, nous reflétons la gloire du Seigneur ». Rappelons que « la Gloire » est la manifestation lumineuse de la présence de Dieu. Puisqu'il n'y a plus d'écran entre le Seigneur et nous, cette gloire lumineuse se reflète sur notre propre visage. Le verbe grec peut signifier « contempler » mais aussi « refléter ». Dans ce contexte de méditation sur le ministère de la parole, ce second sens convient fort bien. Il n'y a donc pas lieu de choisir et nous pouvons traduire : « nous contemplons et reflétons la Gloire du Seigneur ». Notre glorification ne se limite pas à notre personne, elle est destinée, à travers nous, à témoigner, pour le monde, de la Gloire divine. Notre lecture christologique de l'Ancien Testament revêt une dimension missionnaire.

Mais cette Gloire n'est pas seulement une présence enveloppante elle est aussi une présence transformante : « Nous sommes *transformés* en cette même image... », et cette image, c'est le Christ lui-même comme l'affirme quelques versets plus loin 2 Co 4, 4. Il nous faut nous exposer à l'irradiation, au resplendissement de cette gloire. Nous ne sommes pas une source autonome de lumière : c'est la Gloire du Seigneur Jésus qui nous pénètre et nous envahit et qui nous fait communier à l'image de Dieu qu'est le Christ. Alors

elle déborde de nous sous forme d'un rayonnement, reflet de cette Gloire.

Enfin, cette transfiguration mystérieuse est l'œuvre de l'Esprit : « Nous sommes transformés en cette image avec une gloire de plus en plus grande (littéralement : de gloire en gloire) par l'action du Seigneur qui est Esprit » (v. 18b). Nous rejoignons ici l'affirmation du début du v. 17 : « Le Seigneur, c'est l'Esprit ». Les deux agissent de façon conjointe : Jésus agit par l'Esprit Saint qui est son Esprit. Telle est la grandeur de l'Ancien Testament relu à la lumière du mystère du Christ.

La Gloire du Christ, image de Dieu (2 Co 4, 1-6)

Le développement précédent (2, 14-3, 18) atteint son sommet dans le dernier verset (3, 18) qui débouche sur une vision grandiose de l'expérience chrétienne. Pourtant, dans le chapitre 4, l'apôtre revient sur son ministère apostolique. C'est qu'il est avant tout, lui le grand théologien, le serviteur de la Parole (4, 1-2), affronté à une œuvre difficile d'évangélisation. Pour autant, « il ne perd pas courage » et défend de toutes ses forces la fidélité à cette mission reçue de Dieu lui-même. Aussi reprend-il l'argumentation de la section du chapitre 3, verset 3s ; contraint par l'opposition des judaïsants, il se voit obligé de se justifier à nouveau.

À cet effet, il reprend la thématique du voile (v. 4-6). Jusqu'ici, cette image s'appliquait à la lecture juive de l'Ancien Testament dont le l'interprétation demeurait obscure. Cette image englobe aussi maintenant l'aveuglement, au sein même de la communauté chrétienne, « de tous ceux qui vont à leur perte », en particulier les premiers adversaires de Paul, les « judaïsants », qui, tout chrétiens qu'ils soient, se comportent comme les juifs eux-mêmes. Dès lors, pour eux, l'évangile reste voilé et avec lui l'Ancien

Testament qui ne peut recevoir sa pleine lumière que de la parole et la personne de Jésus.

Le v. 4 précise : L'Évangile reste voilé « pour les incrédules dont l'intelligence a été aveuglée par le dieu de ce monde ». Cette dernière expression ne manque pas d'étonner, elle est d'ailleurs unique dans toute la Bible ; c'est le seul texte où Satan reçoit cette qualification de « dieu ». Pour en mesurer la portée, il convient de la rapprocher de cet autre titre de Satan : « le prince de ce monde » (1 Co 2, 6 ; voir aussi Jn 12, 31 ; 14, 30 et 16, 11), que Jean qualifie de « menteur » et de « père du mensonge » (Jn 8, 44) : n'a-t-il pas pour objectif d'égarer les croyants ? 2 Co 4, 4 parle « d'aveuglement » car « il (le dieu de ce monde) empêche de voir, dans la splendeur de l'évangile, la gloire du Christ ». L'apôtre précise que ce Christ est « l'image de Dieu ». Il y a là sans doute référence à Gn 1, 27 qui présente la création de l'homme à l'image de Dieu. C'est donc en son humanité que le Christ, pleinement homme fait rayonner sur le monde la gloire de Dieu. Col 1, 15 proclamera : « Il (le Christ) est l'image de Dieu, le premier-né, avant toute créature. » Il s'agit de beaucoup plus que d'une simple ressemblance de Dieu. Et selon Rm 8, 29, Dieu le Père a destiné « les hommes qui aiment Dieu [...] à être configurés à l'image de son Fils, pour que ce Fils soit l'aîné d'une multitude de frères » (8, 28-29). Cette configuration se fait par une transformation intérieure et progressive¹⁰. C'est précisément ce que Paul affirmait déjà en 2 Co 3, 18 : « Nous sommes transfigurés en cette même image *avec une gloire de plus en plus grande...* ». En contemplant le Christ, l'on devient tout illuminé de la gloire de Dieu.

Devant cette vision grandiose, l'apôtre s'efface derrière la personne de Jésus : « Ce que nous proclamons, ce n'est pas nous-mêmes, c'est ceci : Jésus Christ est le Seigneur » (2 Co 4, 6). Toute la foi chrétienne est comme concentrée en

10. TOB, en Rm 8, 29, note v.

cette seule formule, aussi est-elle au cœur de la proclamation évangélique : Jésus, l'homme Jésus, Christ, c'est-à-dire Messie envoyé de Dieu dans le monde et dans l'histoire, a pour nom « le Seigneur » (Ph 2, 9-11). Porteur d'un tel Évangile, l'apôtre ne peut que s'effacer : « En effet, ce que nous proclamons, ce n'est pas nous-mêmes [...], nous sommes vos serviteurs » (2 Co 4, 5). Rappelons que le terme grec *doulos* a aussi la connotation d'esclave, au plus bas de l'échelle humaine. Toutefois, Paul précise : « à cause de Jésus » ; ils ne sont que serviteurs de Jésus, serviteurs pour Jésus ; en aucune façon, ils n'ont pris l'initiative de ce ministère, ce que leurs adversaires semblaient leur reprocher avec quelque violence. En fait, ils ont été « saisis par le Christ » (Ph 3, 12).

Et Paul, d'expliciter ce fait de façon lyrique : Dieu a pris totalement possession de lui et de ses compagnons, car, écrit-il, « Dieu a lui-même brillé dans nos coeurs pour faire resplendir la connaissance de sa Gloire qui rayonne sur le visage du Christ » (2 Co 4, 6). Dans cette phrase nous avons un condensé théologique de la dignité de l'apôtre. Celle-ci est située au cœur du projet divin : « Car Dieu a dit : du milieu des ténèbres brillera la lumière ». La citation, complexe, fait référence à Gn 1, 3, à l'action créatrice qui, au début du monde a fait émerger la lumière, mais aussi à Is 9, 1, texte messianique s'il en est, qui évoque l'apparition du Messie. À travers ces discrètes références se trouve évoqué le projet divin de salut au cœur de la création et de l'histoire humaine, œuvre dont les apôtres sont les acteurs délégués. « Dieu a brillé dans leurs coeurs ». On sait que dans le monde sémitique, le cœur est le siège de la connaissance aimante. La mission s'enracine dans cette extraordinaire intimité avec Dieu qui en reste le maître d'œuvre. Ils sont illuminés par la Gloire divine qui n'est rien d'autre que la Gloire du Christ lui-même. Telle est l'éminente dignité du ministre du Seigneur. Son visage est le reflet du visage de Jésus.

Conclusion : Mission et Contemplation

Puisque nous lisons dans la foi cette parole de l’Apôtre, celle-ci, devenue pour nous Parole de Dieu, nous rejoint ; elle est une invitation à faire nous-mêmes l’expérience de cette illumination intérieure. Si nous répondons positivement à cette sollicitation, alors nous aussi, nous « refléterons la Gloire du Seigneur et nous serons transformés en son image avec une gloire de plus en plus grande par l’action du Seigneur qui est Esprit » (2 Co 3, 18). Essayons de ressaisir pour notre vie de foi cette promesse grandiose.

Le témoignage de l’apôtre

Dans le déroulement de sa pensée, l’écriture de Paul n’est pas homogène. Tantôt celui-ci parle en pasteur, en éducateur de la foi, il se présente alors comme l’envoyé de Dieu, ou pour reprendre son langage, comme le « ministre de l’alliance nouvelle » (2 Co 3, 1-11 ; 4, 1-3). Tantôt il s’exprime en théologien de génie (3, 12-18 ; 4, 4-6) ouvrant des perspectives fulgurantes sur le mystère de Dieu et de l’expérience chrétienne. Mais cette intelligence du mystère n’est pas exposée pour elle-même, elle a pour but de justifier l’authenticité de son ministère, mis en cause par les judaïsants. Bref, l’intention apostolique est première : les développements théologiques sont mis au service de sa mission d’apôtre.

Cette manière de procéder qui peut étonner met clairement la dimension contemplative au service de la dimension apostolique, non pour dévaloriser cet aspect contemplatif, mais pour fonder son ministère. Les versets 3, 4-5 le formulent parfaitement : « Si nous avons une telle confiance en Dieu dans le Christ (comprénons : dans la façon dont nous exerçons au milieu de vous, ce ministère reçu de Dieu lui-même), ce n’est pas à cause d’une capacité personnelle que nous pourrions nous attribuer, notre capacité vient de Dieu », parce que c’est lui qui nous rend « capables d’être

les ministres de l'alliance nouvelle fondée non sur la lettre mais dans l'Esprit » (3, 6), car en lisant l'Écriture, « nous qui n'avons pas de voile sur le visage (à la différence de Moïse en Ex 34, 29s.), nous contemplons et reflétons la gloire du Seigneur » (3, 18). La mission prend donc sa source dans la contemplation du Dieu vivant qui transforme l'apôtre, et qui lui sert de lettre de créance tout au long de l'exercice de ce ministère. Contemplation et action apostolique sont les deux faces inséparables du ministère de l'alliance nouvelle : pas de mission sans contemplation, pas de contemplation sans mission.

*Contempler, c'est, dans l'Esprit,
s'exposer à l'action transformante de la Gloire de Dieu*

Contempler, oui, mais comment ? Les disciples ont vu le visage « corporel » de Jésus, tout au long de son ministère terrestre. Certains ont vu son visage transfiguré. Les onze ont eu le privilège de contempler le visage du Ressuscité, mais ce temps, le temps des fondations, est clos. C'était nécessaire pour leur mission fondatrice de témoignage, pour qu'ils puissent, à la face du monde, témoigner de la résurrection de Jésus mais cela ne se reproduira plus dans la suite. Dans l'apparition à Thomas, Jésus est très clair : « Heureux ceux qui croient sans avoir vu » (Jn 20, 22). La contemplation se déploie désormais à l'intérieur d'une démarche de foi.

En 2 Co 3-4, l'apôtre Paul nous trace un chemin, celui de la Parole. C'est dans ce but, qu'il renvoie à Ex 34, 29s. où le rayonnement de la Gloire divine est mis au service de la Parole¹¹ : la contemplation de Dieu se réalise à travers « l'Écriture » représentée par « les tables du témoignage », cette Écriture élargie par Paul à tout « l'Ancien Testament » (2 Co 3, 14)¹². Mais il y a manière et manière de lire l'Écri-

11. Voir *Liturgie* 176, p. 12-16.

12. Voir supra p. 12.

ture. En raison du voile qui couvrait le visage de Moïse, les Juifs, encore aujourd’hui, n’ont pas accès à la plénitude de cette Écriture. « C’est dans le Christ que le voile disparaît » et que l’on accède à cette plénitude. Dans le Christ, l’Ancien Testament devient « Évangile ». Et chaque fois que nous recevons cette Parole dans la liturgie, la méditation personnelle, ou le partage de cette Parole, nous contemplons le visage de Jésus (3, 18), non avec nos yeux de chair, mais avec les yeux de la foi. À travers cette Parole, comme irradiée de la gloire du Ressuscité, « nous contemplons la Gloire de Dieu » (v. 18).

Bien plus, « nous sommes transformés en son image ». En conséquence, par cette contemplation même nous « reflétons » la Gloire. Il n’y a de mission possible que grâce à cette transformation intérieure. « Nous sommes comme envahis par la gloire du Seigneur qui déborde ensuite de nous sous forme d’un rayonnement qui est le reflet de cette Gloire¹³. » Contempler, ce n’est donc pas se saisir de quelque chose (on relèvera au v. 18 le passif du verbe), se saisir de la Gloire du Christ, c’est se laisser saisir par cette Gloire. « Nous ne sommes pas une source autonome de lumière. Dans la contemplation, nous sommes envahis par la gloire du Seigneur, qui déborde ensuite de l’intérieur de nous, sous forme d’un rayonnement qui est le reflet de cette gloire¹⁴. » Et il ne s’agit pas d’une action particulière mais d’un processus continu qui se renouvelle : « Nous sommes transformés [...] de gloire en gloire ».

Et tout cela se fait sous l’action conjointe du Seigneur (Jésus) et de l’Esprit : « Nous sommes transformés par l’action du Seigneur qui est Esprit. C’est l’Esprit Saint qui opère en nous cette irradiation de la gloire du Christ. Dans le langage qui lui est propre, Paul rejoint ici l’évangéliste

13. L. ALONSO-SCHÖKEL et G. GUTTIEREZ, *La mission de Moïse*, p. 125. Tout ce développement s’inspire de l’analyse de ces auteurs.

14. *Ibidem*.

Jean qui peut ici éclairer ce que l'expression de Paul peut avoir d'obscur du fait de sa formulation lapidaire. Il suffit de rappeler les paroles de Jésus dans le discours après la Cène. L'une d'elles est particulièrement éclairante : « J'ai encore beaucoup de chose à vous dire, mais pour l'instant vous ne pouvez pas les porter. Quand il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans la vérité tout entière. En effet, ce qu'il dira ne viendra pas de lui-même : mais ce qu'il aura entendu, il le dira ; et ce qui va venir, il vous le fera connaître. Lui me glorifiera, car il recevra ce qui vient de moi pour vous le faire connaître. Tout ce que possède le Père est à moi ; voilà pourquoi je vous ai dit : l'Esprit reçoit ce qui vient de moi pour vous le faire connaître » (Jn 16, 12-15 mais voir aussi : Jn 14, 15 ; 15, 26).

*† Bernard Renaud
Angers*